## « DU SUPÉRIEUR POUR TOUS À LA RÉUSSITE POUR CHACUN »

el est **le slogan** ambitieux lancé par la ministre de l'enseignement supérieur qui vise à résumer la volonté du gouvernement de passer du *« droit déclaré »* (la possibilité pour tout détenteur d'un baccalauréat de s'inscrire dans une université) au *« droit effectif »* (de réussir vraiment ses études supérieures).

Dans le Plan étudiants qui sera présenté au Parlement en décembre, le gouvernement réaffirme la place du bac comme seule porte d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ce qu'approuve le SNCL-FAEN sans toutefois préjuger de la forme que revêtira ce baccalauréat. S'il s'agit, comme les premières informations le confirment de ne conserver que 4 épreuves terminales, les autres en contrôle continu, nous émettons de profondes réserves sur la valeur de ce « nouveau » passeport.

Le projet va dans un sens que nous approuvons lorsqu'il affiche enfin sa volonté de faire cesser une forme d'hypocrisie qui consiste à laisser la possibilité à tout bachelier de s'inscrire à l'université tout en feignant d'ignorer qu'un élève détenteur d'un bac pro n'a ni les compétences ni la formation générale suffisantes pour y réussir . Il court à l'échec comme le confirment les statistiques.

Il faut selon nous, revenir à l'origine du bac pro qui est de former à un métier afin d'entrer rapidement dans la vie active.

Ce qui implique 2 conditions :

- que tout élève ayant obtenu un diplôme professionnel (CAP, bac pro) puisse à tout moment entamer une poursuite d'études s'il est volontaire et si son niveau le lui permet. C'est pourquoi le SNCL-FAEN affir me qu'il doit pouvoir bénéficier de passerelles vers l'université pouvant, le cas échéant, lui permettre de se remettre à niveau et entamer une licence professionnelle en 3 ou 4 années.
- que l'orientation vers la voie professionnelle ne soit plus réalisée par défaut pour des élèves en échec scolaire mais que tout élève qui en exprime le goût et la volonté

soit encouragé à le faire même s'il a **des dispositions** pour s'orienter vers l'enseignement général.

La voie professionnelle est encore trop considérée comme une voie de garage et de relégation alors qu'elle manque encore trop d'étudiants d'un bon niveau général.

Parmi les critiques faites au projet du Plan étudiants figure celle **d'une sélection déguisée**. A ce terme connoté et récupéré politiquement nous préférons le terme d'orientation que nous estimons plus positif et dénué de jugement de valeur.

Disons de suite notre satisfaction à l'abandon du tirage au sort qui constituait le degré zéro de l'orientation remplacé par un système qui reconnaît la valeur et le mérite.

## **Ouelle orientation?**

Les universités seront partie prenante dans l'orientation des futurs étudiants. Chaque filière universitaire choisira ses étudiants, ce choix étant validé par **un comité académique**. Comme l'affirme la ministre « dès qu'il y aura de la place nul ne pourra refuser une place ».

Pour les filières en tension l'admission sera conditionnée à l'acceptation par l'étudiant d'un accompagnement personnalisé en termes de remise à niveau. Ce qui évitera les taux d'échecs élevés en première année.

Ces dispositifs, quoique plus réalistes ne résolvent pas le manque de place à l'université et font l'impasse sur l'adéquation de notre système de formation aux besoins du pays. En effet, pour quoi continuer à financer certaines formations (psychologie, sociologie...) alors qu'il manque tant d'enseignants dans certaines disciplines?

Quoique les premières annonces du projet de plan permettent de l'examiner avec intérêt, le SNCL-FAEN entend dénoncer ici les conditions qui sont faites dans les classes de terminale de lycée et notamment la pression exercée sur les personnels pour mettre en place dans l'urgence les outils nécessaires à sa réalisation. (voir article suivant).

13, avenue de Taillebourg 75 011 PARIS

Tél.: 01 43 73 21 36

Mèl: sncl@wanadoo.fr









www.sncl.fr

www.faen.org



## **RÉFORME DU BAC**

a réforme du baccalauréat est engagée en parallèle avec la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur. Alors que doivent se poursuivre jusqu'en février 2018 les consultations, c'est le programme de la majorité présidentielle qui sera vraisemblablement mis en œuvre.

Le gouvernement va chercher à faire entériner ce qu'il a déjà décidé soit quatre matières pour les épreuves finales. Les autres disciplines étant évaluées en contrôle continu sur l'année.

Le baccalauréat est aujourd'hui très dévalorisé. L'augmentation du nombre de diplômés ne correspond aucunement à l'élévation de leur niveau de connaissances. Elle est obtenue par une consigne de baisse des exigences demandée aux jurys et aux correcteurs.

Le SNCL-FAEN continue de défendre un diplôme national et anonyme attestant d'un niveau de savoirs et savoir-faire indispensables à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Pour toutes ces raisons, le SNCL-FAEN s'oppose à ce projet de réforme qui pose davantage de problèmes qu'il n'en résout :

- Les **DHG** des lycées seront **fortement diminuées** si l'offre d'enseignement s'amenuise apportant en cascade **la suppression** d'**options** ainsi que les **enseignements d'exploration** désormais considérés comme "inutiles".
- Si les séries actuelles L S ES devaient être abandonnées plusieurs options seraient ouvertes : soit **des parcours plus souples** pour permettre une plus grande individualisation;

Selon une seconde option, les élèves recevraient un enseignement de tronc commun en plus duquel ils auraient à choisir des disciplines de spécialité « majeures » et des disciplines de spécialité « mineures ».

Le SNCL-FAEN se prononcera sur les décisions qui auront été prises et toutes leurs incidences connues.

Pour l'heure, nous dénonçons surtout **la précipitation** avec laquelle la réforme est mise en place.

Voilà un ministre qui adresse un courrier aux personnels mi-novembre et leur demande dans les quinze jours de lire et « digérer » un vademecum destiné à « bien accompagner » les élèves de terminale, assurer le suivi des dossiers de chaque classe de terminale (de 35 élèves), organiser une semaine d'orientation avant le conseil de classe du premier trimestre, se former à l'orientation, renseigner lors du conseil de classe une fiche pour chaque vœu, le tout avec le sourire et sans sourciller.

Le SNCL-FAEN constate qu'une fois de plus la majeure partie de la responsabilité de la procédure incombe aux enseignants à qui sont imposées de nouvelles tâches sousentendant sans doute qu'il s'agit d'une mission liée à l'activité d'enseignement.

Trop c'est trop! Et que dire aux élèves pour lesquels on change les règles du jeu en cours de partie?

La solitude du professeur face à sa classe est décidément parfois bien lourde...



## FORMATION ET APPRENTISSAGE

ans un contexte de **chômage** important **des jeunes** le gouvernement est engagé dans une réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

L'apprentissage est l'une des compétences des Conseils régionaux, confirmée par la récente loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Chaque année, les régions élaborent la carte des formations professionnelles initiales en lien avec les recteurs.

C'est forte de ces prérogatives, qu'elle réaffirme, que **l'Association des Régions de France** (ARF) demande **le pilotage et le contrôle** de l'enseignement professionnel et de l'orientation. Exigence qu'elle justifie par un prétendu déficit de développement de l'orientation dans l'Education nationale.

Il s'agit d'un faux procès qui cache en réalité un projet qui conduirait, si le gouvernement y accédait, à désengager l'Etat de ses responsabilités de scolarisation pour tous les jeunes et à réduire l'offre de formation aux besoins immédiats d'une entreprise ou d'un territoire.

En effet, pour le SNCL-FAEN seul l'enseignement professionnel public peut apporter une formation dans laquelle savoirs généraux et professionnels sont donnés en proportion égale et ce en totale équité pour tous les élèves. En outre, par sa capacité à préparer aux métiers, cette formation sous statut scolaire concourt à préparer les élèves à une éventuelle poursuite d'études.

Transférer aux Régions ces compétences aurait aussi pour conséquence de mettre fin au caractère national des diplômes au profit de simples certifications professionnelles locales et de remettre en cause le statut de fonctionnaire d'Etat des professeurs de lycée professionnel.

En revanche, **le SNCL-FAEN** souscrit aux arguments des Régions de France lorsqu'elles reconnaissent l'apprentissage comme l'une des voies de formation et de réussite dans l'enseignement professionnel.

Contrairement à certains de nos concurrents

syndicaux, nous ne sommes **pas complètement opposés** à l'apprentissage. Réalistes, nous disons que pour un élève **en échec** scolaire dans l'enseignement général, **volontaire**, cette voie de formation **peut être proposée** avec profit.

Pour autant, afin d'avoir une meilleure **adéquation** entre les vœux des élèves, les formations et les débouchés, nous demandons que le ministère du travail publie chaque année les **prévisions des besoins** en recrutement de chaque branche professionnelle.

Toutefois, si nous souhaitons que soit privilégié l'apprentissage **sous statut scolaire** en lycée professionnel ou en CFA public, gage selon nous de **qualité** et d'**équité**, nous ne rejetons pas a priori l'apprentissage **sous statut consulaire** (dans un CFA géré par la Chambre de commerce), les deux voies de formation devant, selon nous, être complémentaires plutôt que concurrentielles.

Trop d'élèves sont encore orientés vers la voie professionnelle et l'apprentissage par défaut, les enfonçant encore davantage dans l'échec. C'est pourquoi le SNCL-FAEN défend notamment le dispositif de 3ème prépa-pro, formation en alternance sous statut scolaire qui apporte après la classe de 4ème de collège, un accompagnement aux élèves qui se destinent à l'enseignement professionnel sous la forme de stages en milieu professionnel.

Dans le même objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de lutter contre l'échec scolaire, le SNCL-FAEN défend l'idée originale et novatrice de laisser à tout élève de 4ème de collège, volontaire, la possibilité d'effectuer des stages de sensibilisation ou de découverte en LP. Ce « droit à l'essai » permettrait d'instaurer des parcours variés de scolarité et de sortir de la seule alternative passage de classe ou redoublement, d'ailleurs devenu exceptionnel.

Enfin, parce que trop d'élèves qui se sont orientés dans une voie se retrouvent empêchés de **revenir en arrière** lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils se sont trompés, **le SNCL-FAEN** milite pour que soient développées **les passerelles** et que soit laissée par exemple, la possibilité à un apprenti de **reprendre ses études** avec un réel projet professionnel et une maturité accrue.